

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante-dix-septième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 6–10 novembre 2023

Respect de la Convention

Ébènes (*Diospyros* spp.) et palissandres et bois de rose (*Dalbergia* spp.) de Madagascar

RAPPORT DE MADAGASCAR

1. Le présent document a été soumis par Madagascar*.
2. A sa 19^e session, la Conférence des Parties (CoP19, Panama, 2022) a effectué une mise à jour de la décision sur les genres *Diospyros* spp. (Ébènes) et *Dalbergia* spp (palissandres et bois de rose) populations de Madagascar et se détaille comme suit :

À l'adresse de Madagascar

19.71 Madagascar :

- a) *renforce la gestion des stocks de bois de toutes les espèces de Dalbergia et de Diospyros à Madagascar (y compris au moyen de systèmes de contrôle et de traçabilité), demande une aide financière et une assistance technique en conséquence, et soumet au Comité permanent des actualisations régulières des inventaires vérifiés de ces bois et des informations sur des mécanismes de contrôle indépendants, pour examen et orientations complémentaires du Comité permanent;*
 - b) *fournit au Secrétariat des rapports sur les progrès de l'application du paragraphe a) de cette décision, 60 jours avant les 77^e et 78^e sessions du Comité permanent.*
3. À sa 75^{ème} session (SC75, Panama, novembre 2022), le Secrétariat CITES avait effectué une analyse du rapport de Madagascar (SC75 Doc. 7.3.1). Dans sa conclusion, au paragraphe 12, le Secrétariat a invité Madagascar à faire un rapport détaillé sur les poursuites entreprises entre 2017 et 2022 pour examen du Comité permanent. A la demande du Secrétariat, Madagascar fait un rapport sur les saisies, arrestations et poursuites suivant la période demandée et qui concerne les espèces inscrites aux années de la CITES. Ce rapport contient plusieurs chapitres traitant les mesures prises au niveau national dans la lutte contre le trafic ; l'opérationnalisation des laboratoires d'identification des bois précieux, le rapport sur les statistiques des saisies, arrestations et poursuites ; la coopération avec les partenaires, la gestion des stocks de bois saisis et les perspectives dans la lutte contre le trafic des espèces sauvages.

Recommandations

4. Ce présent document constitue le rapport de Madagascar qui rend compte des progrès réalisés dans le cadre de l'application de cette décision 19.71 adressée à Madagascar.

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

5. Madagascar recommande au Comité Permanent de noter ce document et les progrès mentionnés.

RAPPORT DE MADAGASCAR SUR LES MESURES DE LUTTE CONTRE L'EXPLOITATION FORESTIERE ILLEGALE

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable à Madagascar, par le biais de ses directions régionales (22 régions) a intensifié le contrôle à leur niveau respectif pour lutter contre l'exploitation illicite dans les forêts.

Pour rappel, les principaux textes de référence sur la répression des infractions forestières sont les suivants :

- L'ordonnance 60 – 128 fixe la procédure applicable à la répression des infractions à la législation forestière, de la chasse, de la pêche et de la protection de la nature. Suivant ce texte, les agents habilités en vue de la répression des infractions à la législation forestière saisissent et mettent en séquestre tous les produits des infractions ;
- La loi nationale d'application de la CITES 2005 – 018 sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvageses fixe les règles générales applicables à la répression des infractions à l'utilisation des espèces inscrites aux annexes de la CITES ;
- La loi Organique n° 2015 – 056 portant création de la « chaine spéciale de lutte contre le trafic de bois de rose et/ou de bois d'ébène » et répression des infractions relatives aux bois de rose et/ou bois d'ébène ;
- La loi n° 2015 – 005 portant refonte du Code de Gestion des Aires Protégées régit tout ce qui concerne des aires protégées comme les différentes catégories et les composants et le zonage des aires protégées. Ce qui distingue cette nouvelle loi c'est l'abrogation totale de la transaction dont l'ancienne loi en dispose ; la nouvelle loi COAP inclut toutes les catégories d'infractions.

En décembre 2016, le Ministère chargé de l'Environnement et des Forêts a sorti une note d'instruction (Note n°897/16/MEEF/Mi) portant suspension des autorisations de coupe à titre commercial ou permis d'exploiter à l'intérieur des transferts de gestion pour les bois précieux.

Le régime actuel, instauré depuis 2019, a décidé le renforcement du rôle régalien de l'Etat et la tolérance zéro vis-à-vis des trafics de ressources naturelles par le biais de contrôles forestiers et environnementaux intensifiés. Pour cela, le contrat-programme du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable pour la lutte contre les trafics des ressources naturelles consiste à :

- Eliminer le trafic bois de rose et assainir la filière de bois en stoppant temporairement les coupes et exportation de bois précieux jusqu'à l'assainissement total de la filière, en finalisant les inventaires et mettant en séquestre dans des lieux sécurisés les stocks de bois de rose coupés conformément aux exigences de la CITES et en installant un dispositif transparent pour la gestion du stock de bois coupés (appels d'offres, droit de préemption pour les artisans malagasy, etc.).
- Lutter contre les trafics de faune et flore en se basant entre autres sur une coopération avec le service civique, en sensibilisant et impliquant les pêcheurs dans la surveillance et la protection des ressources marines, en élaborant un protocole de collaboration avec les ministères en charge de l'ordre public et de la sécurité pour appuyer les agents forestiers (installation de postes avancés), en priorisant la gestion des dossiers en suspens au niveau de la Justice.

Dans ce sens, une note officielle a été publiée pour l'interdiction de coupe, d'exploitation et de circulation et d'expédition des bois de forêt naturelle et artificielle, sur le territoire national (MEDD 001/Mi/2019). Cette note est encore en vigueur actuellement.

I. OPERATIONNALISATION DES LABORATOIRES D'IDENTIFICATIONS DES BOIS A MADAGASCAR

Madagascar possède actuellement trois laboratoires fonctionnels pour l'identification des bois précieux malgaches notamment les bois de rose et palissandres du genre *Dalbergia* et les bois d'ébène du genre *Diospyros*. Ces laboratoires se trouvent à l'Université d'Antananarivo, ils utilisent des méthodes différentes et complémentaires pour l'identification de l'appartenance à l'espèce des échantillons de plantes, des rondins de bois ou des produits transformés.

A travers le projet G3D financé par la Délégation de l'Union Européenne à Madagascar, ces trois laboratoires viennent d'obtenir un renforcement de capacité : (i) humaine : formation de haut niveau des jeunes chercheurs spécialisés dans le domaine, niveau doctorat et masters, (ii) infrastructurelle : acquisition des nouveaux matériels et équipements et (iii) institutionnelle : statut légale des laboratoires en tant que

laboratoire de recherche, d'enseignement et surtout de service, et mise en place de démarche qualité (certification ISO).

I.1. Laboratoire d'Anatomie des Plantes au sein de la Faculté des Sciences

Le laboratoire d'anatomie des plantes travaille sur des coupes anatomiques des échantillons afin de savoir l'appartenance à une espèce d'un échantillon des feuilles ou des bois. Ce laboratoire possède une base de données de référence constituée par des photos à haute résolution des coupes anatomiques des espèces de *Dalbergia* et de *Diopsyros* de Madagascar. Il possède ainsi un atlas publié de ces données. Ce laboratoire a également développé un outil d'identification basé sur des données macroscopiques du bois utilisant des loupes branchées sur un smartphone. Cet outil peut être utilisé à la fois sur terrain et au laboratoire.

I.2. Laboratoire de Sciences du bois au sein de l'Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques

Le laboratoire de Sciences du Bois se trouve au sein du Département Forêt et Environnement de l'Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques. Le laboratoire contribue ainsi à la formation des ingénieurs forestiers Malgaches. Ce laboratoire utilise les propriétés chimiques pour déterminer l'appartenance à l'espèce d'un échantillon de bois, en effet, il effectue l'extraction, le screening phytochimique, le spectromètre proche infrarouge (SPIR). Le laboratoire possède actuellement les principales signatures spectrales des principales espèces des grands arbres de *Dalbergia* et *Diospyros* de Madagascar. La technique utilisant le SPIR a l'avantage de pouvoir être utilisée sur terrain à travers un petit appareil et un smartphone, et n'exige pas de réactifs spécifiques.

I.3. Laboratoire de Biologie Moléculaire au sein de la Faculté des Sciences

Le laboratoire de Biologie Moléculaire des Plantes utilise l'approche génétique pour faire l'identification des spécimens de bois. Le laboratoire possède une plateforme (matériels, équipements, réactifs et consommables) permettant de faire l'analyse des ADN à partir d'un échantillon botanique. Le Laboratoire a déposé dans les bases de données mondiales (IBOL et GeneBank) les séquences de références pour les espèces de bois précieux de Madagascar notamment *Dalbergia* et *Diospyros* ayant de valeur commerciale. Comme toutes les analyses utilisant l'approche ADN, les résultats obtenus montrent une précision très élevée, l'inconvénient réside dans le coût qui reste élevé.

Ces laboratoires constituent un outil scientifique pour lutter contre l'exploitation, le transport, la commercialisation et l'exportation illicites des bois précieux à Madagascar.

II. RÉCAPITULATIF DES RESULTATS DE CONTRÔLE

II.1. Statistiques recensées au niveau du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

Il y a lieu de préciser que sur les dossiers recensés, ceux portant sur des infractions relatives aux bois de rose ou bois d'ébène ont été transmis à la Cour spéciale, seule juridiction compétente pour traiter ces cas.

Les détails des statistiques sont en annexes de ce document.

Tableau 1 : Statistiques nationales sur les contrôles effectuées

Année	Statistiques
2017	<p>1372 contrôles forestiers ont été menés. Les contrôles ont été faits par les brigades mixtes (Force de l'ordre, OPJ du Ministère chargé des Forêts, représentant du Collectivité Territoriale Décentralisé) .Les différents types de contrôle sont : contrôle routier, contrôles dans les AP, contrôle des ports et des aéroports, contrôle de dépôt, des menuiseries et des marchands de bois. Les missions de contrôle ont permis de lutter contre les exploitations illicites des ressources naturelles. De ce fait, 79 dossiers de délits ont été remis et traités au niveau des tribunaux de Première instance (TPI) régionaux.</p> <p>79 cas d'infraction, qui se résument comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">- 53 dossiers jugés dont :<ul style="list-style-type: none">✓ 06 dossiers classés sans suite✓ 03 dossiers objet d'ordonnance de renvoi✓ 27 Prévenus Jugés dont 107 condamnés et 20 prévenus relaxés- 21 dossiers en cours de traitements

	– 05 dossiers non enregistrés aux Parquets
2018	<p>21 dossiers constitués et traités depuis 2017 : quatre (04) ont été jugés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 3 ont abouti à des condamnations fermes tandis les prévenus du quatrième dossier ont été relaxés au bénéfice du doute ; ✓ 4 ne figurent dans aucun des registres des Parquets et se trouvaient encore au stade de l'enquête préliminaire ; ✓ 13 dossiers font encore l'objet d'un suivi <p>1050 contrôles forestiers ont été effectués</p> <p>43 nouveaux dossiers d'infraction transmis à la Justice, en majorité les infractions commises dans les aires protégées et les trafics d'animaux protégés (tortues et lémuriers) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ en tout, quatre-vingt-neuf (89) individus ont été déférés au Parquet et cinquante-deux (52) d'entre eux ont fait l'objet de mandat de dépôt ; ✓ vingt-deux (22) dossiers ont été jugés et vingt-et-un (21) ont été en cours d'instruction.
2019	Nombre de délinquants: 979, nombre de délit faune: 19, nombre de délit flore: 587; Dossier transmis auParquet: 278; traitement de dossiers/Transaction: 189
2020	<ul style="list-style-type: none"> - 1200 contrôles et patrouilles effectués, 377 Procès-verbaux (PV) de délits établis, 215 PV de saisie, 185 PV de séquestre, 74 transactions, 342 dossiers transmis au Tribunal de Première Instance et 280 conclusions enregistrées au niveau national (81% des dossiers sont traités) - 70 Officiers de Police Judiciaire (OPJ) forestiers équipés de tenue de contrôle: 3 par Régions (66 OPJ au niveau des 22 régions) et 4 au niveau central (financement de l'Etat) - 61 OPJ forestiers de la partie Sud de l'île formés a Antsirabe, le 12-13 Novembre 2020 dans le cadre du programme Renforcement Institutionnel vers le Développement de la Résilience Agricole (RINDRA, Union Européenne)
2021	1028 contrôles forestiers effectués, 217 PV de délit, 125 PV de saisis, 75 PV de séquestre et 172 conclusions dressées, 194 dossiers de délits transmis au parquet pendant l'année.
2022	Nombre d'infraction forestière : 709 ; Nombre infraction déférée : 395 ; Nombre de transaction avant jugement : 52 ; Nombre de dossier d'infractions forestières traité : 423 ; Nombre de dossier d'infractions forestières traité : 423 ; Nombre de Mission de contrôle forestier réalisée : 534 ; Nombre de dispositifs de contrôle forestier de proximité : 142 ; Nombre de Dispositifs de contrôle redynamisés : 86

Tableau 2 : Statistiques régionales pour la période 2019 – 2022 (ND : non disponible)

Region	Nombre de délinquants				Nombre de délits								Traitement de dossier							
					Faune				Flore				Parquet				Autres/Transaction			
	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022
SCCAF			13	3			2	0			3	1			5	1			0	0
Androy	12	ND	11	3	6	ND	4	2	0	ND	0	0	4	ND	4	2	2	ND	0	0
Anosy	37	15	2	1	1	0	1	0	16	8	1	1	12	8	2	1	5	0	0	0
Atsimo Antsinanana	25	20	0	0	0	0	0	0	17	16	0	0	15	16	0	0	2	0	0	0
Alaotra mangoro DREDD	44	73	8	17	0	0	0	0	9	23	4	6	7	23	4	6	2	0	0	0
Alaotra mangoro CIREF	52	112	1	1	0	0	0	0	41	63	1	1	11	63	1	1	30	0	0	0
Boeny Betsiboka	53	ND	9	29	1	ND	1	2	30	ND	5	11	31	ND	6	13	0	ND	0	0
Bongolava-Itasy	3	35	0	0	0	0	0	0	3	15	0	0	0	15	0	0	3	0	0	0
Amoron'I mania	8	ND	1	0	0	ND	0	0	2	ND	1	0	2	ND	1	0	0	ND	0	0
Analamanga	13	34	2	2	2	3	1	0	4	11	0	1	6	14	1	1	0	0	0	0
Analanjirifo	89	87	1	8	0	1	1	1	73	73	0	4	34	74	1	5	39	0	0	0
Antsinanana		105	1	1		1	0	0		59	1	1		60	1	1		0	0	0
Atsimo Andrefana	9	39	5	17	0	1	0	4	4	18	3	0	3	19	3	4	1	0	0	0
DIANA	69	189	4	0	0	2	1	1	57	106	1	0	41	108	2	1	16	0	0	0
Haute matsiatra	54	25	0	7	0	1	0	2	50	19	0	1	15	10	0	3	35	10	0	0
Ihorombe	35	18	1	4	1	1	0	1	9	6	0	2	9	7	0	3	1	0	0	0
Menabe	60	69	0	2	1	2	0	0	41	37	0	1	33	39	0	1	8	0	0	0
Melaky	5	11	4	0	0	1	0	0	3	10	4	0	1	11	4	0	2	0	0	0
SAVA	43	35	7	1	0	0	1	0	28	31	0	1	ND	31	1	1	ND	0	0	0
Sofia	186	40	1	14	0	0	1	0	110	15	1	13	ND	15	2	13	ND	0	0	0
Vakinankaratra	11	18	4	0	0	0	0	0	6	7	2	0	5	7	2	0	1	0	0	0
Vatovavy Fitovinany	1	151	0	4	0	0	0	0	1	105	0	1	0	105	0	1	1	0	0	0
Situation 2019	979	1076	75	114	19	13	13	13	587	622	27	45	278	625	40	58	189	10	0	0

(Sources : Directions Régionales de l'Environnement et du Développement Durable, MEDD)

II.2. Opérationnalisation de la Chaîne spéciale de lutte contre les trafics des bois de rose et bois d'ébène (CSBDR)

Tableau 3 : Statistiques de traitement des dossiers et sur les personnes impliquées

Année	Instance	Dossiers entrées	Dossiers à traiter	Dossiers sortis	Décision	Nombre des accusés		
							Mandat de dépôt	Liberté provisoire
2018	00	05	05	05	RI/JI			
2019	00	09	09	09	RI/JI	51		
2020	00	01	01	01	RI/RJI	60		5
2021	00	04	04	04	RI/RJI	10		
2022	00	01	01	01	RI/RJI	34	6	25
TOTAL	00	20	20	20				
						155	6	30

(Source CSBDR)

III. LA COOPERATION ET LA COORDINATION NATIONALE DANS LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC DES ESPECES SAUVAGES

III.1. Collaboration avec les agences d'application de la Loi

Considérant la nécessité de coopération plus étroite pour la sauvegarde du patrimoine naturel au niveau terrestre, littoral, marin et d'autres zones considérées comme sensibles en vue de l'application effective des dispositifs juridiques en vigueur en la matière, des conventions de collaborations sont mis en place avec la gendarmerie nationale. La collaboration entre dans les actions de sécurisation, de prévention, de protection de l'environnement et la mise en place du système de suivi, de contrôle et de surveillance au niveau des sites naturels protégées ou non, publics ou privés.

Suivant la recommandation de la CITES, le Secrétariat Général du MEDD a envoyé des lettres pour demander les données statistiques sur les arrestations, les poursuites et les sanctions depuis 2017 à ce jour auprès du Ministère de la Justice - Cours Spéciale pour les Bois de Rose (CSBDR) ; aux Secrétariat d'Etat chargé de la Gendarmerie Nationale et au Ministère chargé de la Sécurité Publique ; les statistiques obtenus sont en annexe de ce rapport..

III.2. Auto-évaluation nationale sur la lutte contre les criminalités liées aux espèces sauvages – Cadre d'indicateur de ICCWC - ONUDC

Au début de l'année 2023, Madagascar a effectué son autoévaluation de la mise en œuvre du Cadre d'indicateurs de l'ICCWC pour la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts. Cette initiative a été effectuée avec l'appui de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) qui a mené le processus au nom de l'ICCWC. L'atelier d'évaluation du Cadre d'Indicateurs ICCWC a été effectué du 23 au 24 février 2023, à Antananarivo. Diverses institutions gouvernementales et inter-gouvernementales, des Organismes de Conservations non gouvernementaux ont participé à l'évaluation. Les résultats de cet atelier ont fourni une base de référence standardisée pour les actions et l'assistance qu'ICCWC et autres partenaires pourront offrir au Gouvernement de Madagascar, et peuvent servir également à analyser et évaluer de manière objective les progrès nationaux dans le même temps. Afin de respecter la confidentialité des données partagées dans ce rapport, il ne sera pas diffusé au-delà des partenaires de l'ICCWC à la seule discrétion du Gouvernement de Madagascar.

Les grandes lignes de recommandations concernent :

- Le développement et la dissémination d'un Guide de Référence Rapide pour les agences d'application de la loi et les procureurs afin d'apporter une assistance théorique pour la criminalité liée aux espèces sauvages (terrestres et marines) et aux forêts en combinaison de la compilation de textes déjà effectuée ;

- La sensibilisation et la mise en place de modules de formation avec l'aide du Guide de Référence Rapide pour les procureurs et magistrats des TPI et du PAC (Pôle Anti-corruption) quant à la criminalité liée aux espèces sauvages (terrestres et marines) et aux forêts en incluant les aspects de lutte contre la criminalité transnationale organisée et coopération internationale ;
- Des formations et des activités de renforcement de capacités dans les domaines suivants :
 - o Gestion de scènes de crime pour les OPJ et les agents forestiers ;
 - o Mise en œuvre d'enquêtes spécialisées dans le cadre de la criminalité organisée ;
 - o Analyse, gestion et exploitation judiciaire du renseignement ;
 - o Enquêtes financières pour les agents du MEDD et OPJ, en collaboration avec SAMIFIN, pour soutenir les investigations et poursuites ;
 - o Techniques de profilage et de lutte contre la contrebande aux ports et aéroports ;
 - o Poursuites judiciaires de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts sous l'angle du crime organisé ;
 - o Mise en œuvre des textes législatifs permettant la confiscation et la récupération des biens produits de l'infraction liée à la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts ;
 - o Formation sur la cybercriminalité.
- Le renforcement de la coopération inter-agence et d'opérations pluridisciplinaires et la mise en place d'une ordonnance/procédures opératoires à cet effet ;
- Le renforcement de la coopération régionale dans l'Océan Indien ainsi qu'internationale avec les pays de transit et de destination en Asie du Sud-Est, notamment à travers l'utilisation de traités bilatéraux et multilatéraux ;
- L'équipement additionnel nécessaire aux ports et aéroports afin de faciliter la détection et les interceptions (scanners, navires patrouilleurs) ;
- Le renforcement des capacités pour l'analyse et l'utilisation de la technologie criminalistique pour renforcer les poursuites judiciaires ;
- La dissémination des bases de données existantes entre les ministères s'agissant des espèces sauvages et des forêts afin de renforcer l'échange d'information ;
- La révision de l'appareil législatif relatif à la criminalité liée aux espèces sauvages notamment la Loi CITES et le Code des Aires protégées afin de réduire les incohérences, l'introduction de la possibilité d'une instruction préparatoire et mettre en place des sanctions dissuasives pour les commanditaires et pas seulement pour les convoyeurs et transporteurs. Ceci devrait inclure une clarification quant à la cour compétente pour traiter des affaires liées au palissandre ;
- Le développement et la mise en place de lignes directrices nationales pour la poursuite de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts ;
- Le développement et la mise en place de lignes directrices nationales pour condamner les contrevenants impliqués dans la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts.

III.3. Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBA/FT)

La Banque mondiale, sous les auspices de l'ICCWC, a apporté une assistance technique à Madagascar pour faciliter le déploiement et la mise en œuvre de l'outil national d'évaluation du risque de blanchiment d'argent et du module connexe sur les crimes environnementaux. Cette assistance comprenait la rédaction d'une législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBA/FT) et la préparation de stratégies LBA/FT intégrant les questions de criminalité environnementale, la conformité du secteur financier et la formation des forces de l'ordre et des procureurs pour lutter contre le blanchiment d'argent (CoP 19. Doc 17.5).

a. Les acquis en matière de lutte contre le commerce illégal des espèces sauvages, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) en collaboration avec le SAMIFIN

i. Formation en matière de LBC/FT

Pour l'Ecole Nationale de la Magistrature et des Greffes, une conférence axée sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme a eu lieu. Elle permet aux futurs magistrats de mieux appréhender le volet et de mettre en pratique les acquis dans leurs futures fonctions.

Tableau 4 : Institutions bénéficiaires des formations par SAMIFIN

ORGANISME	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	DATE DE FORMATION	LIEU
ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE ET DES GREFFES	41 (Filière Judiciaire) 20 (Filière Administrative) 20 (Filière financière)	08 février 2023	Antananarivo

Le SAMIFIN a participé à l'élaboration du syllabus de formation initiale (élèves magistrats) et continue (magistrats) sur le thème : « lutte contre les Flux financiers illicites liés au trafic des espèces sauvages ».

Objectif : « enseigner aux élèves magistrats et les magistrats en exercice le volet « le commerce illégal des espèces sauvages, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme », sous l'égide de l'Ecole Nationale de la Magistrature et des Greffes, le concours de RAFFIC INTERNATIONAL et WWF Madagascar.

La dispense des formations en la matière permettra aux magistrats de traiter conjointement la poursuite et répression des faits de blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme avec les infractions sous-jacentes y relatives.

ii. Formation, sensibilisation, mise en œuvre des obligations en matière de LBC/FT

Dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif de prévention de LBC/FT, le SAMIFIN a mené conjointement avec TRAFFIC INTERNATIONAL une séance de formation et de sensibilisation en matière de lutte contre les flux financiers illicites et le commerce illégal des espèces sauvages.

Objectifs: « accompagner les établissements assujettis dans la mise en place du dispositif de la LBC/FT et afin de satisfaire à leurs obligations en la matière et renforcer les capacités des établissements assujettis, des autorités de contrôle en matière de prévention et de détection des faits de BC/FT liés au commerce illégal des espèces sauvages ».

Tableau 5 : Etablissements bénéficiaires de la sensibilisation par SAMIFIN

ETABLISSEMENTS ASSUJETTIS	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	DATE DE FORMATION	LIEU
BOA- SIPEM BANQUE-BNI-SG MADAGASIKARA- BMOI-MCB - ORANGE MONEY –AIRTEL MONEY- CSBF (Régulateur)	14	01 ^{er} et 02 juin 2023	Antananarivo
ASSURANCES ARO- ASSURANCE NY HAVANA- SNLAM MADAGASCAR- ALLIANZ MADAGASCAR-ASSURANCE MAMA- APEAM CSBF(Régulateur)	17	17 et 18 août 2023	Antananarivo

iii. Renforcement de capacité en matière de détection des flux financiers illicites liés au commerce illicite des espèces sauvages

Le SAMIFIN a bénéficié d'une séance de formation et de renforcement de capacité en matière de détection des flux financiers illicites liés au commerce illicite des espèces sauvages.

Objectif: accompagner le service en matière de détection, investigation et gel des avoirs liés aux infractions relatives au commerce illégal des espèces sauvages, ayant trait à des faits de BC/FT.

Tableau 7 : Organisme bénéficiaire de renforcement de la capacité

ORGANISME	NOMBRE DE BENEFCIAIRES	DATE DE FORMATION	LIEU
Service de Renseignement Financier	17	19 et 20 avril 2023	Antananarivo

IV. COOPERATION AVEC LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES DANS LUTTE CONTRE LE TRAFIC DES RESSOURCES NATURELLES

IV.1. Projet de Lutte contre la corruption et le trafic des espèces CCWT (2021 – 2024)

L'objectif principal du projet est de « Contribuer à la réduction de la corruption dans le domaine des ressources naturelles renouvelables afin d'améliorer la conservation de la biodiversité. »

Les Partenaires de mise en œuvre sont WWF, TRAFFIC, AVG et TI-MG. Tandis que les Partenaires institutionnels dans le secteur public sont le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, le Ministère de la Justice, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Système anti-corruption, le Ministère de la Sécurité Publique et Le Secrétariat d'Etat chargé de la Gendarmerie.

Les avancements du projet portent sur différents aspects: établissement de l'état des lieux, l'évaluation de l'aspect financier lié aux trafics des ressources naturelles, la sensibilisation, une étude de cas réalisée sur les impacts environnementaux et socio-économiques du trafic de bois et de la corruption et le renforcement des capacités.

a) Etats des lieux

- Diagnostic des risques pour les chaînes d'approvisionnement illégales en bois et en tortues : les acteurs impliqués, la description des risques de corruption et les niveaux de risque sont actuellement connus. Des recommandations sont formulées avec les parties prenantes sur la base des résultats de l'évaluation de ces risques.
- Analyse des cadres législatifs et opérationnels nationaux en matière de blanchiment d'argent, de recouvrement des avoirs et de coopération internationale (extradition et entraide judiciaire). Le rapport de recommandation "*Cibler les aspects financiers du commerce illégal d'espèces sauvages à Madagascar*" est en phase finale d'examen interne au niveau du projet avant son partage ;
- Évaluation des lacunes dans les capacités nationales et locales des services répressifs : effectuée auprès des officiers de police judiciaire (OPJ) et officiers supérieurs de police judiciaire (OSPJ)

b) Evaluation, de l'aspect financier lié aux trafics des ressources naturelles

Sur le blanchiment d'argent et les flux financiers illicites, une évaluation des lacunes du service de renseignement financier de Madagascar (SAMIFIN) a été réalisée afin d'évaluer ses besoins en termes de capacité à détecter les actifs de blanchiment provenant de la criminalité liée aux espèces sauvages

c) Sensibilisation

- En ce qui concerne les aspects financiers du commerce illégal d'espèces sauvages, les parties prenantes ont été sensibilisées au blanchiment d'argent et aux flux financiers illicites ;
- Deux campagnes de sensibilisation ont été menées à Androy, Atsimo Andrefana et Menabe sur les deux chaînes d'approvisionnement (faune/cas des tortues et bois) et en utilisant les risques de corruption identifiés (2022 et 2023) :

- Il s'agit de la promotion de la culture de dénonciation en utilisant la ligne téléphonique gratuite 512 mise en place par AVG pour signaler les cas de trafic d'espèces sauvages, et les numéros 032 64 250 63 et 038 46 554 92 des CAJAC (Centres d'Aide Juridique et d'Action Citoyenne) mis en place par TI-MG pour signaler les cas de corruption..
 - Dans les zones reculées (Androy et Atsimo Andrefana), des dialogues communautaires ont été organisés et des volontaires locaux ont été formés pour dénoncer le trafic des espèces et la corruption qui y est associée.
- d) Étude de cas réalisée sur les impacts environnementaux et socio-économiques du trafic de bois et de la corruption : les résultats seront utilisés pour améliorer la gestion des ressources naturelles dans les zones protégées et la gestion intégrée des ressources naturelles.
- e) Renforcement des capacités
- Matériels de formation développés pour les organismes chargés de l'application de la loi afin de les encourager à inclure les aspects financiers dans les enquêtes sur les crimes contre la faune et la flore sauvages et de renforcer le partage d'informations et la coopération entre les organismes.
 - Formation de l'équipe de du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (Unité de Lutte contre la Corruption) sur l'audit interne et appui à leur première mission d'audit interne.
 - Des documents de formation ont été élaborés à l'intention des institutions financières sur la détection des avoirs blanchis provenant de la criminalité liée aux espèces sauvages.
 - Sessions de formation destinées aux analystes financiers de SAMIFIN et des institutions financières (secteur bancaire, assurances, experts comptables)
 - Un référentiel de compétences en matière de lutte contre la corruption et le trafic de faune élaboré pour les écoles d'application de la loi (service forestier, police, gendarmerie et douanes).
 - Trois modules de formation pour les élèves magistrats élaborés et intégrés dans le cadre de la formation initiale à l'école de la magistrature et des greffes (ENMG) : lutte contre la corruption, lutte contre le trafic d'espèces sauvages et corruption, et flux financiers illicites.
 - Mise à jour d'un manuel juridique en collaboration avec le le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et le Bureau Indépendant Anti-Corruption (BIANCO).
 - Collection de textes juridiques sur la corruption, la faune et la flore, y compris les ressources marines, et la lutte contre le blanchiment d'argent.
 - Une application numérique de bureau et mobile (ALOE) qui permet aux agents d'application de la loi et aux magistrats d'accéder facilement aux principaux textes juridiques. L'application bénéficiera immédiatement à plus de 120 agents d'application de la loi qui sont confrontés au trafic d'espèces sauvages et aux crimes contre l'environnement dans leur travail quotidien. Les agents d'application de la loi sur le terrain peuvent vérifier la légalité des situations qu'ils rencontrent, ce qui favorise l'application efficace et effective des lois environnementales malagasy
 - Un programme de formation sur la lutte contre la criminalité transnationale organisée a été développé. Une première formation a été dispensée aux organismes chargés de l'application de la loi et aux représentants du système judiciaire. Inclusion du programme dans les écoles de police judiciaire en cours.
 - Formation sur la lutte contre la corruption et le trafic d'espèces sauvages dispensée à 16 journalistes appartenant au réseau de journalisme d'investigation Malina.
 - Les membres de sept OSC ont reçu une formation sur la corruption et le commerce illégal d'espèces sauvages dans les paysages prioritaires : Plus de 20 OSC et Unions d'Organisations Communautaires (Unions de COBA) des paysages prioritaires ont été formées dans le cadre d'une remise à niveau pour améliorer leur capacité à développer des stratégies de plaidoyer sur les questions posées par le trafic d'espèces sauvages.

IV.2. Projet LEMUR CWC (2020 – 2024)

L'objectif du projet est de réduire le braconnage et le commerce illégal d'espèces sauvages menacées d'extinction à Madagascar.

Partenaires de mise en œuvre : TRAFFIC, Durrell Wildlife Conservation Trust, Flics Sans Frontières, DLA Piper.

Partenaires institutionnels : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Ministère de la Justice, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de la Sécurité Publique, Secrétariat d'Etat chargé de la Gendarmerie, Ministère de la Pêche et de l'Economie Bleue.

Avancement :

Suivi des dossiers contentieux

- Depuis le début du projet (octobre 2020), sous l'initiative de l'équipe de TRAFFIC, plus de 100 dossiers contentieux liés au commerce illégal d'espèces sauvages dans les six provinces du pays ont été suivis en temps réel. Le suivi effectué a couvert les différentes étapes des procédures, de la saisie des marchandises jusqu'à la décision du tribunal. Il a été accompagné d'un effort de sensibilisation à destination des OPJ et des magistrats, axé sur la promotion des lois applicables et des bonnes pratiques existantes ;
- Un rapport d'analyse (*'Etude de l'application des lois sur le commerce d'espèces sauvages à Madagascar'*) a été produit par TRAFFIC sur la base de 21 procédures judiciaires suivies entre avril 2021 et mars 2022. Le rapport a identifié les principales tendances, les défis et les bonnes pratiques en matière de lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages ;
- Un outil de visualisation, de cartographie et d'analyse (baptisé 'Court Case Tracker' ou CCT) a été développé par TRAFFIC pour agréger et filtrer les données relatives aux procédures judiciaires closes. L'outil permet aux ministères concernés de dégager des tendances, générer des rapports, et recouper des informations provenant des dossiers clos, afin d'adapter les stratégies répressives et d'alimenter de nouvelles enquêtes ou poursuites. Cette application est en cours de discussion au sein du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable.

Renforcement des capacités

- Les partenaires du projet (TRAFFIC, Durrell Wildlife Conservation Trust, et Flics Sans Frontières) ont formé 77 officiers de police judiciaire (OPJ) aux techniques policières de base (niveau 1) contre le commerce illégal d'espèces sauvages. 79% des participants ont démontré une amélioration de leurs connaissances à l'issue de la formation.
- 38 OPJ bénéficiaires de la première formation ont été formés aux techniques policières avancées (niveau 2) contre le commerce illégal d'espèces sauvages. 100 % des participants ont démontré une amélioration de leurs connaissances à l'issue de la formation.
- Selon les OPJ bénéficiaires eux-mêmes, les compétences acquises lors des formations leur ont permis d'effectuer deux saisies d'espèces sauvages :
 - o Saisie 1 : 36 tortues vivantes de l'espèce *Astrochelys radiata* (Annexe I de la CITES) saisies le 13 juillet 2022 dans le port de Mahajanga
 - o Saisie 2 : 6 lémuriers morts appartenant à l'espèce *Cheirogaleus major* (Annexe I de la CITES) saisis le 11 août 2022 à Vohémar.
- Dans le cadre d'un programme de mentorat et à la demande des OPJ eux-mêmes, trois enquêtes sans lien avec les saisies susmentionnées ont été soutenues par Flics Sans Frontières à la suite des formations.
- TRAFFIC a dispensé six courtes sessions de sensibilisation à 200 agents d'application des lois en poste dans les régions de Menabe et Atsimo Andrefana.
- Les partenaires du projet (TRAFFIC, Durrell Wildlife Conservation Trust, et Flics Sans Frontières) fournissent actuellement un appui au Centre National de Formation des

Techniciens Forestiers (CNFTF) pour le développement d'un module de formation sur la lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages.

- Durrell Wildlife Conservation Trust a formé 34 patrouilleurs communautaires et soutenu plus de 2 000 patrouilles dans le parc national de la baie de Baly..
- Les partenaires du projet (TRAFFIC, Durrell Wildlife Conservation Trust, et DLA Piper) ont organisé trois ateliers de sensibilisation à destination des magistrats de toutes les juridictions du pays, en étroite collaboration avec l'Ecole Nationale de la Magistrature et des Greffes (ENMG). 75 procureurs et juges ont été sensibilisés à la législation et aux procédures relatives à la répression du commerce illégal d'espèces sauvages.
- TRAFFIC a développé un recueil juridique sur la lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages, dont 200 exemplaires ont été distribués aux principaux responsables de l'application des lois et aux magistrats dans tout le pays.

Gouvernance

- Le Ministère de la Justice en collaboration avec les partenaires du projet (TRAFFIC, Durrell Wildlife Conservation Trust, et DLA Piper) effectue actuellement une évaluation des différents points de la législation CITES de Madagascar afin d'identifier des pistes de réforme législative en vue de renforcer la gouvernance du commerce d'espèces sauvages.

IV.3. Projet SIDA-Voices for Diversity (2020 – 2024)

L'objectif du projet est l'amélioration de la gouvernance et la durabilité de la gestion communautaire des ressources naturelles à Madagascar.

Avancement

Gouvernance et lutte contre la corruption

- Introduction du système de permis électronique CITES (e-CITES) : avec l'appui technique de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) ; le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable en collaboration avec TRAFFIC est en cours de l'évaluation de la mise en place de eCITES à Madagascar. Une étude de faisabilité de l'introduction du système de permis électronique CITES a été effectuée. Une discussion avec le Secrétariat CITES est en cours pour les approches pour l'éventuelle mise en place d'e-CITES à Madagascar. La décision pour la mise en œuvre appartient au Gouvernement. Toutefois, un document de projet pour la mise en œuvre du système e-CITES à Madagascar est disponible. La mise en œuvre est prévue dans le projet GEF7 « *Sustainable Management of Conservation Areas and Improved Livelihoods to Combat Wildlife Trafficking in Madagascar* ».
- Un guide d'éthique a été élaboré pour tous les agents impliqués dans la lutte contre le commerce illégal des espèces sauvages pour renforcer la lutte contre la corruption liée au commerce illégal des espèces sauvages de Madagascar et afin de promouvoir l'éthique et la déontologie au niveau des entités et agents impliqués dans l'application des lois en la matière. Ce guide d'éthique a été élaboré par le Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité (CSI) en partenariat avec le MEDD et TRAFFIC. Le guide vise à assurer l'intégrité, l'honnêteté et le professionnalisme de tous les acteurs à tout moment dans l'exercice de leur fonction. Il vise aussi à améliorer les relations de travail entre les différents acteurs pour une meilleure coordination et synergie dans leurs actions afin d'atteindre l'objectif de protection des espèces endémiques de Madagascar contre les trafics de toutes sortes. A ce stade, 200 agents d'application des lois en poste dans les régions de Menabe et Atsimo Andrefana ont été sensibilisés sur le guide d'éthique et son utilisation.

Renforcement des capacités

- Evaluation des besoins en capacité des agents d'application des lois et des magistrats afin de déterminer les contenus et les matériels de formations adaptés. A l'aide d'un

questionnaire développé sur la base du Cadre d'indicateurs de l'ICCWC, 95 agents, issus de toutes les agences impliquées dans l'application des lois sur le commerce des espèces sauvages et en poste dans les points chauds du CIES ont été interviewés. Les recommandations issues de cette analyse servent à orienter les contenus des modules de formation à destination de ces agents et les futures initiatives visant à renforcer les capacités des agents d'application des lois dans la lutte contre le CIES.

IV.4. Coopération transfrontalière

Plusieurs initiatives visant à renforcer la coopération transfrontalière et la participation de Madagascar ont été mises en œuvre dans le cadre des projets LEMUR CWC et SIDA-Voices for Diversity :

- Promotion de SADC TWIX (Southern Africa Development Community - Trade in Wildlife Information eXchange): une base de données rassemblant des informations sur les saisies effectuées dans plusieurs pays africains, un outil utilisé pour les enquêtes et la coopération internationale est disponible.
- 35 responsables de l'application des lois du sud-ouest de l'océan Indien (Comores, France (Réunion), Madagascar, Maurice, Seychelles) ainsi que de pays associés (Tanzanie, Kenya, Djibouti) ont été formés et sensibilisés par TRAFFIC à l'utilisation de SADC-TWIX et à l'importance de la coopération transfrontalière dans la lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages, en partenariat étroit avec le Secrétariat de la Commission de l'Océan Indien (COI).
- Un cadre de coopération régionale sur la lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages dans le sud-ouest de l'océan Indien a été défini et adopté à l'occasion de cette rencontre. Suite à l'atelier, le Conseil des Ministres de la COI a donné son accord pour renforcer la coordination régionale dans le domaine de la lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages.
- Des ateliers de renforcement de la participation des agences d'application des lois de Madagascar au réseau régional d'échange d'informations SADC-TWIX ont été organisés en collaboration avec TRAFFIC ;
- Etude sur la dynamique du commerce d'espèces sauvages entre Madagascar et l'Asie du Sud Est (ASE). Un document d'analyse produit par TRAFFIC analyse de manière exhaustive l'ampleur et les dynamiques du commerce légal et illégal d'espèces sauvages, entre Madagascar et l'ASE, y compris les espèces et les spécimens commercialisés et les mesures de lutte contre la fraude. Les résultats et les recommandations issus de l'étude ont été partagés par TRAFFIC pour sensibiliser les autorités gouvernementales en Asie du Sud Est et orienter les futures initiatives visant à améliorer la réglementation du commerce des espèces sauvages de Madagascar, impliquant spécifiquement l'ASE.

V. GESTION DES STOCKS DES BOIS PRECIEUX

Stock de bois précieux saisis à Madagascar

A travers le projet OIBT, un développement de système de traçabilité, de contrôle de l'inventaire des stocks saisis sont en cours de mise en œuvre dans les deux régions Menabe et Boeny. En vue de son utilisation au niveau national jusqu'à la fin de l'année 2023. Cet inventaire permettra ensuite d'avoir une estimation du coût total pour l'inventaire des stocks en vue d'une demande plus large auprès de la CITES et des bailleurs pertinents pour avancer en référence à la décision 19.71 paragraphe a).

Le Gouvernement n'a pas l'intention d'exporter les stocks officiels contrôlés, et que seule une utilisation nationale est envisagée notamment pour la construction d'infrastructures, la restauration de bâtiments publics (musées, fournitures pour les écoles, etc.) et l'artisanat. Ce stock seront ainsi utilisés pour la production d'objets artisanaux, en émettant l'hypothèse que ces objets soient ensuite vendus aux touristes internationaux

Madagascar saisira le Comité permanent une fois que le processus de gestion et d'utilisation des stocks officiels contrôlés au niveau national aura été achevé afin de lui en soumettre les résultats.

Tableau 8 : Résumé des stocks de bois de palissandre, bois de rose et bois d'ébène

STOCKS	VOLUME ESTIME	ACTIVITES A VENIR
Stock 'officiel contrôlé' ou 'stock de bois saisi' comprenant du bois de rose et du bois d'ébènes (intégrés dans le Business Plan)	3200 m3	Inventaire et marquage dans le cadre du Projet OIBT
Stock saisi de bois de palissandre (non intégré dans le Business Plan)	1606 m3	Inventaire et marquage dans le cadre du Projet OIBT

VI. PERSPECTIVES

Mécanisme de coordination inter-agences : le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable prévoit de mettre en place une coordination en matière de lutte contre le CIES. Dans ce sens, plusieurs documents d'orientation ont été développés par TRAFFIC et Durrell Wildlife Conservation Trust :

- Un rapport d'évaluation des mécanismes de coordination interministérielle mis en place à Madagascar par le passé ;
- Une cartographie des acteurs institutionnels et de leurs responsabilités respectives en matière de lutte contre le CIES ;
- Une analyse des bonnes pratiques et des mécanismes de coordination mis en place par d'autres pays (Ouganda, Namibie).

Développement d'une base de données nationale : Afin de mieux coordonner les actions des entités d'application de la loi dans la lutte contre le CIES, la mise en place d'une base de données nationale sur les dossiers judiciaires des infractions CITES s'avère importante et permettrait de mieux cibler les enquêtes et les poursuites. Ainsi, le MEDD prévoit dans le cadre du projet GEF-7 :

- d'acquérir un logiciel d'analyse du renseignement criminel spécifique aux infractions CITES
- d'étudier la mise en place d'une 'Unité centrale de lutte contre le trafic des espèces sauvages' à Antananarivo et d'une unité régionale compétente pour les régions Androy et Atsimo Andrefana, en partenariat avec WWF

Ébènes (*Diospyros* spp.), palissandres et bois de rose (*Dalbergia* spp.) populations de Madagascar
 RAPPORT DE MADAGASCAR

2018: ETAT DE 43 NOUVEAUX DOSSIERS SUR DES INFRACTIONS ENVIRONNEMENTALES (rapport CITES – SC 70 Doc 25.5.1.)

REGION	Nombre de dossiers reçus	Nombre de personnes déferées	Nombre de prévenus sous MD	Nombre de dossiers jugés	Nombre de prévenus condamnés	Nombre de prévenus relaxés	Nombre de dossiers en cours	Nombre de dossiers objet d'ordonnance de renvoi
ANALAMANGA	3	2	2	0	0	0	3	0
VAKINANKARATRA	1	4	0	0	0	0	1	0
BOENY	5	24	1	1	4	0	4	0
VATOVAVY FITOVINANY	5	12	9	1	1	0	4	2
MENABE	18	25	19	17	15	7	1	0
ATSIMO ANDREFANA	6	15	15	2	4	0	4	0
SOFIA	5	7	6	1	1	0	4	0
TOTAL	43	89	52	22	25	7	21	2

Ébènes (*Diospyros* spp.), palissandres et bois de rose (*Dalbergia* spp.) populations de Madagascar
RAPPORT DE MADAGASCAR

STATISTIQUES DES INFRACTIONS FORESTIERES RELATIVES AUX ESPECES LISTEES DANS LES
 ANNEXES DE LA CITES (2019 – 2022)

PALISSANDRE SAISIS 2019

REGION	Nombre de produits saisis	Nombre de délinquants	Poursuite judiciaire
Androy	0	0	
Anosy	0	0	
Atsimo Antsinanana	0	0	
Alaotra mangoro DREDD	12	2	3 à 12 mois d'emprisonnement + amende + dommage/intérêts
Moramanga CIREF	31	3	TAJ
Boeny Betsiboka	0	0	
Bongolava Itasy	0	0	
Amoron'I mania	0	0	
Analamanga	0	0	
Analanjirifo	40	1	ND
Atsinanana	57	2	TAJ
Atsimo Andrefana	8541	5	2 ans sursitaires
DIANA	152	2	ND
Haute matsiatra	22	1	TAJ
Ihorombe	70	auteur inconnu	
Menabe	0	0	
Melaky	114	5	TAJ
SAVA	0	0	
Vakinankaratra	323	6	2 mois d'emprisonnement ferme
V7V	0	0	
Sofia	658	8	ND
TOTAL	10020	32	

PALISSANDRE SAISIS 2020

REGION	Nombre de produits saisis	Nombre de délinquants	Poursuite judiciaire
Androy	0	0	
Anosy	65	auteur inconnu	
Atsimo Antsinanana	0	0	
Alaotra mangoro DREDD	55	8	MD
Moramanga CIREF	26	2	ND
Boeny Betsiboka	148	14	MD
Bongolava Itasy	0	0	
Amoron'I mania	25	3	ND
Analamanga	281	1	ND
Analanjirofo	34	4	ND
Atsinanana	25	2	ND
Atsimo Andrefana	0	0	
DIANA	0	0	
Haute matsiatra	0	0	
Ihorombe	0	0	
Menabe	36	4	1 MD et 3 emprisonnements fermes de 2 mois
Melaky	247	3	1 Relaxé et 2 emprisonnements fermes de 2 ans
SAVA	0	0	
Vakinankaratra	0	0	
V7V	6	2	MD
Sofia	133	4	ND
TOTAL	1081	47	

-

PALISSANDRE SAISIS 2021

REGION	Nombre de produits saisis	Nombre de délinquants	Poursuite judiciaire
SCCAF	331	5	1 an d'emprisonnement avec sursis et affaire classée par le tribunal après présentation des pièces justificatives
Androy	0	0	
Anosy	4	1	Relaxé
Atsimo Antsinanana	0	0	
Alaotra mangoro DREDD	218	8	MD
Moramanga CIREF	76	1	MD
Boeny Betsiboka	49	8	MD
Bongolava Itasy	0	0	
Amoron'I mania	22	1	ND
Analamanga	0	0	
Analanjirifo	0	0	
Atsinanana	74	1	MD
Atsimo Andrefana	15	5	6 mois d'emprisonnement avec sursis
DIANA	9	2	MD
Haute matsiatra	0	0	
Ihorombe	0	0	
Menabe	0	0	
Melaky	174	4	1 relaxé et 3 emprisonnements fermes d 1 an
SAVA	0	0	
Vakinankaratra	64	4	Emprisonnement
V7V	0	0	
Sofia	15	1	ND
TOTAL	1051	41	

-

PALISSANDRE SAISIS 2022

REGION	Nombre de produits saisis	Nombre de délinquants	Poursuite judiciaire
SCCAF	0	0	
Androy	0	0	
Anosy	11	auteur inconnu	
Atsimo Antsinanana	0	0	
Alaotra mangoro DREDD	347	17	MD et 1 an d'emprisonnement ferme
Moramanga CIREF	7	1	ND
Boeny Betsiboka	258	22	MD
Bongolava Itasy	0	0	
Amoron'I mania	0	0	
Analamanga	13	1	ND
Analanjirifo	329	8	MD
Atsinanana	295	1	MD
Atsimo Andrefana	0	0	
DIANA	0	0	
Haute matsiatra	40	3	2 relaxés et 1 emprisonnement ferme de 6 mois
Ihorombe	135	2	MD
Menabe	12	2	Relaxé
Melaky	0	0	
SAVA	60	1	Relaxé
Vakinankaratra	0	0	
V7V	53	4	6 mois d'emprisonnement avec sursis
Sofia	296	14	MD
TOTAL	1856	78	

-

Bois d'ébène saisis 2019-2022					
Année	REGION	Nombre de produits saisis	Nombre de délinquants	Poursuite judiciaire	TOTAL
2020	Vatovavy Fitovinany	14	1	MD	14

-

Tortue 2019-2022					
Année	REGION	Nombre d'animaux saisis	Nombre de délinquants	Poursuite judiciaire	TOTAL
2019	Androy	11	4	1 an d'emprisonnement ferme	17
	Ihorombe	6	1	2 ans d'emprisonnement avec sursis	
TOTAL			5		
2020	Boeny Betsiboka	27	2	MD/CJ	471
	Analamanga	114	3	ND	
	Androy	124	12	6 à 14 d'emprisonnement ferme	
	Atsimo Andrefana	144	3	ND	
	Haute Matsiatra	14	1	MD	

	Ihorombe	42	auteur inconnu		
	Melaky	6	2	2 ans d'emprisonnement ferme	
TOTAL			21		
2021	SCCAF	11	1	MD	230
	Boeny Betsiboka	8	1	ND	
	Anosy	3	1	1 mois d'emprisonnement avec sursis	
	Androy	200	11	1 à 12 mois d'emprisonnement ferme	
	Analamanga	8	1	3 mois d'emprisonnement avec sursis	
TOTAL			15		
2022	Boeny Betsiboka	37	6	MD	1178
	Androy	879	3	6 mois d'emprisonnement ferme	
	Atsimo Andrefana	142	17	Relaxé et MD	
	Analamanga	10	1	ND	
	Haute Matsiatra	110	4	ND	
TOTAL			31		

Pachypodium 2019-2022					
Année	REGION	Nombre de plants saisis	Nombre de délinquants	Poursuite judiciaire	TOTAL
2019	Analamanga	12	2	8 mois d'emprisonnement avec sursis	12
2022	SCCAF	2710	3	En instance recherche du suspect principal	2972 + 20 sacs
	Boeny Betsiboka	262	1	MD	
	Ihorombe	20 sacs	2	6 mois d'emprisonnement avec sursis	

Euphorbiacea 2019-2022					
Année	REGION	Nombre de plants saisis	Nombre de délinquants	Poursuite judiciaire	TOTAL
2022	SCCAF	300	1	En instance recherche du suspect principal	300

Lémurien 2019-2022					
Année	REGION	Nombre d'animaux saisis	Nombre de délinquants	Poursuite judiciaire	TOTAL
2020	Atsinanana	5	1	emprisonnement avec sursis	5
TOTAL			1		
2021	Anlanajirofo	2	1	MD	13
	DIANA	11	1	MD	
	SAVA	1	1	Relaxé	

TOTAL			3		
2022	DIANA	1	1	5 ans d'emprisonnement ferme	58
	Ihorombe	6	1	Relaxé	
	SAVA	51	6	2 à 3 ans d'emprisonnement ferme	
TOTAL			31		

-

Furcifer 2019-2022					
Année	REGION	Nombre d'animaux saisis	Nombre de délinquants	Poursuite judiciaire	TOTAL
2020	DIANA	35	5	3 à 24 mois d'emprisonnement ferme	122
2021	SOFIA	87	4	ND	

-

Ébènes (*Diospyros* spp.), palissandres et bois de rose (*Dalbergia* spp.) populations de Madagascar
 RAPPORT DE MADAGASCAR

**STATISTIQUE POUR L'EXPLOITATION ILLEGALE D'ESPECES SAUVAGES DE FAUNES ET DE FLORES
 MENACEES D'EXTINCTION ENTRE ANNEES 2017 ET 2022**

- **Ministère de la Sécurité publique - Sources des données : Direction de la Programmation du suivi et d'évaluation (DPSE)**

ANNEE	DESIGNATION	NOMBRE/QUANTITE	SERVICES SAISIS	OBSERVATIONS
2017	Bois de rose	34 rondins	CPSP Mananara Nord	
	Tortue	17	CC Toliara	
	Concombre de mer	100 kg	BRSP Fenerive-Est	
2018	Tortue	509		Statistique global DPSE année 2018
2019	Tortue	117		Statistique global DPSE année 2019
	Dragon de mer	15 kg		Statistique global DPSE année 2019
2020	Bois précieux protégés	71 bois carrés		Statistique global DPSE année 2020
	Bois de rose	87 rondins		Statistique global DPSE année 2020
	Tortue	42		Statistique global DPSE année 2020
2021	Bois palissandre	885 bois carrés		Statistique global DPSE année 2021
	Tortue	18		Statistique global DPSE année 2021
2022	Palissandre	27 unités et 10 planches		Statistique global DPSE année 2022. 02 mis en cause arrêtés
	Grenadine	2,300 tonnes		Statistique global DPSE année 2022
	Tortue	127		Statistique global DPSE année 2022. 02 femmes mis en cause MD et 19 comoriens arrêtés
	MAKI	06		06 cadavres de primates maki saisis

Ébènes (*Diospyros* spp.), palissandres et bois de rose (*Dalbergia* spp.) populations de Madagascar

RAPPORT DE MADAGASCAR

STATISTIQUES SUR LA LUTTE CONTRE L'EXPLOITATION ET L'EXPORTATION ILLEGALE D'ESPECES SAUVAGES DE FAUNES ET DE FLORES ANNEE 2017 JUSQU'AU 1^{er} SEMESTRE 2023 (GENDARMERIE NATIONALE)

Réf. : Lettre N°081-SEG/4-COGAS/DPSE/SSE du 01 Septembre 2023.

FAUNES

ANNEES	NOMBRE CAS	ESPECES SAISIES	ARRESTATIONS	TRANSACTIONS (Ar)
2017	7	08 tortues	18	0
2018	5	78 tortues	10	0
2019	14	125 Tortues terrestres – 235 concombres de mer	54	0
2020	15	56 Tortues de mer	15	0
2021	7	492 tortues et 31 caméléons	16	0
2022	4	868 Tortues vivantes-24 Astrochelys radiata-15Tortues terrestres-14 Tortues de mer	9	0
2023 (1 ^{er} SEM)	2	34 Tortues	4	0
TOTAL	54		126	0

FLORES

ANNEES	NOMBRE CAS	ESPECES SAISIES	ARRESTATIONS	TRANSACTIONS (Ar)
2017	5	73 planches Palissandres	9	0
2018	13	80 madriers Palissandres	28	6.000.000
2019	4	100 rondins Palissandres	10	4.000.000
2020	9	60 Palissandres	13	0
2021	1	205 PALISSANDRES	1	0
2022	6	-40 Traverses de 2m en hazobe et vakakoagna -208 madriers de 4m en hazomafana, selibe, sikilihazo, rotsy et bevarahy -252 chevrons de 4m en koropo, taly et rotso. -460 pieds Mangroves – 09-blocs-118 planches-186 chevrons en Ramy et Fanampogna	13	-
2023 1 ^{er} SEM	4	2287 Fatsiolotse-21 planches Palissandres	12	-
TOTAL	42		86	10.000.000